

56/12-13

12

1709 Februar 27.¹, Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. CHARGE D'AFFAIRES JEAN ROUSSEAU, SIEUR DE] SAINTE-COLOMBE, AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

Bei seiner Rückkehr von Hüningen sei ihm sein vom 24. ds. datiertes Schreiben zugegangen. *"Je suis très sensible au soin que vous avés de me demander si obligearment de nouvelles de ma santé et Je vous remercie ... de cette marque de l'honneur de vostre amitié. Comme Je ne fais que d'arriver avec m. [François-Charles de Vintimille] le Comte du L u c [dem neuen franz. Ambassadors] J'espere, Monsieur, que vous trouverés bon que Je me contente de profiter de cette occasion pour vous donner part de l'arrivéé de son Excellence. Elle est en parfaite santé et moy aussy Je souhaite que la vostre soit bonne ..."*

1) Zuerst stand der 26. Februar geschrieben.

Original, in franz. Sprache - AH 56, 113-113a - Blatt 113a leer

13

1705 Januar 9., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. CHARGE D'AFFAIRES JEAN ROUSSEAU, SIEUR DE] SAINTE-COLOMBE, AN DEN AMMANN [VON STADT UND AMT ZUG BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

*"J'ay reçû la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire ... du 6^e de ce mois par l'Exprès que vous m'avés envoyé, qui m'a apporté les Exemplaires en Allemand de la vingtsixième lettre du suisse [von Jean de L a C h a p e l l e?], et en même tems les Exemplaires en François, de la même lettre: Je vous en fais mille remerciments ..."*¹

Je vous assûre que Je suis tres fâché, et que son Excellence [der franz. Ambassador Roger Brûlart, Marquis de P u y s i e u x] verra aussy avec deplaisir, que les LL. Cantons Catholiques et protestans s'aigrissent ainsy les uns contre les autres [- hängige Streitigkeiten waren damals das Neukirchergeschäft und der Toggenburger Landrechtsstreit -], pour moy, Je suis tres persuadé que M.^{rs} [Bürgermeister und Rat] de Zurich ne songent point a faire la guerre aux LL Cantons Catholiques, et Je crois avec la même fermeté, que les

LL. Cantons Catholiques, n'ont point non plus, ce dessein a leur égard, Ainsy, l'on s'allarme Je croy les uns les autres sans aucun fondement: Rien ne pourroit arriver de plus desavantageux a vôtre patrie qu'une guerre entre les LL. Cantons, c'est celui de tous les malheurs qu'ils doivent le plus craindre et le plus éviter: Les Alliances étroite, qu'ils ont les uns avec les autres doivent être indissolubles, et s'ils ont quelquefois de petits differends, les mûres et les sages negociations doivent tout decider; Enfin la voye de la douceur, est la seule que l'on doit employer dans cette occasion, et son Excellence, y a toujours exhorté ... les suisses, et les y exhortera toujours: pour moy Je souhaite de toutes mes forces qu'ils ne s'en écartent Jamais: Vous sçavés sans doute aussy bien que moy, que la Diette Generale [von Baden]² est differé ... [au]³ 29 de ce mois: Je ne sçay pas si Je m'y trouveray, parceque Je pourray fort bien attendre l'arrivée de ... l'Ambassadeur qui reviendra en ce pais cy vers ce tems: En tous cas, J'y enverray devant, M. [den Secrétaire-Interprète Jean-François-Joseph] B a r o n.

Vous raisonnés a merveilles sur l'impôt des sels, que l'Empereur [L e o p o l d I.] vient de mettre tout nouvellement.⁴ La resolution que vous voulés faire prendre a votre L. Canton [Zug gemeint], sur ce sujet, est digne de vôtre prudence et de vôtre capacité, et vous pouvés compter que nous vous y ayderons autant qu'il sera possible: Enfin vous agissés en vray patriote et en zelé serviteur du Roy [L u d w i g s XIV.]."

- 1) Aus dieser Passage zu schliessen, muss angenommen werden, Zurlauben sei in Zug nicht bloss für den Druck der deutschen, sondern auch für den der französischen Exemplare verantwortlich gewesen. Vgl. auch AH 56/11
- 2) s. EA VI 2, 1207 (Nr. 574). Stadt und Amt Zug war u.a. durch Beat Jakob II. Zurlauben vertreten.
- 3) Text - vermutlich handelt es sich um das Wort "pour" - ist zerstört.
- 4) s. EA VI 2, 1207 a [Salzhandel mit Vorderösterreich]

Original, in franz. Sprache - AH 56, 114-115

14

1704 Dezember 10., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. CHARGE D'AFFAIRES JEAN ROUSSEAU, SIEUR DE] SAINTÉ-COLOMBE, AN DEN AMMANN [VON STADT UND AMT ZUG, BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

Hiermit möchte er ihm bloss kurz mitteilen, "que M. [Roger Brûlart] le Marquis de P u y z i e u l x [Ambassador Frankreichs], vient d'estre nommé